

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **16 mai 2011**

Décision n° **B-2011-2324**

commune (s) : Bron - Rillieux la Pape

objet : Travaux d'aménagement de carrés et clairières dans les parcs cimetières de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Rapporteur** : Monsieur Blein

**Président** : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 9 mai 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 17 mai 2011

Présents : MM. Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mmes Vullien, Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Collomb, Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mme Elmalan (pouvoir à Mme Besson), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Kimelfeld, Crimier (pouvoir à M. Barral), Philip (pouvoir à Mme Gelas), Colin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à M. Passi), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Crédoz).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, Vesco, Lebuhotel.

**Bureau du 16 mai 2011**

**Décision n° B-2011-2324**

commune (s) : Bron - Rillieux la Pape

objet : **Travaux d'aménagement de carrés et clairières dans les parcs cimetières de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

### **Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 4 mai 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 94-5773 du 19 décembre 1994, le conseil de Communauté a décidé de confier la délégation de la gestion des cimetières de la Communauté urbaine de Lyon, pour une durée de 25 ans, à la Société d'aménagement urbain et rural (SAUR). La Communauté urbaine reste cependant maître d'ouvrage pour un certain nombre d'investissements à réaliser dans les parcs cimetières de Bron-Parilly et Rillieux la Pape, au titre de l'article 13 de la convention de délégation. Chaque année, le délégataire transmet au Bureau les besoins de réalisation des carrés et clairières en caveaux.

Les marchés relatifs à ces travaux d'aménagement de carrés et clairières dans les parcs cimetières de la communauté urbaine arrivent à échéance au cours du 1er semestre 2011 :

- lot n° 1 : fourniture et mise en place des caveaux, dont le titulaire est l'entreprise JB Industrie,
- lot n° 2 : terrassement - VRD, dont le titulaire est l'entreprise Martos TP,
- lot n° 3 : espaces verts, dont le titulaire est l'entreprise Nature.

L'aménagement des clairières comporte les éléments suivants :

- la préparation du terrain pour la mise en place des caveaux qui comprend les travaux de terrassement et de fondation (radier ou longrines),
- la réalisation des réseaux divers (eaux pluviales, drainage, etc.),
- la mise en œuvre des caveaux autonomes par assemblage des différents éléments et équipements pour livrer un ensemble répondant à la norme NFP 98.049,
- la mise en place de cavurnes, de colombarium et de mobiliers urbains,
- le remblaiement des fouilles et l'exécution des voiries,
- l'aménagement des espaces verts.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des marchés relatifs aux travaux d'aménagement de carrés et clairières dans les parcs cimetières de la Communauté urbaine, sis sur les communes de Bron et Rillieux la Pape.

Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : fourniture et mise en place des caveaux,
- lot n° 2 : terrassement - VRD,
- lot n° 3 : aménagement d'espaces verts.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 ans.

Chaque lot comporterait un engagement de commande minimum et maximum sur chaque période ferme et reconductible de 2 ans :

- lot n° 1 : fourniture et mise en place des caveaux :

- . montant minimum sur 2 ans : 260 000 € HT, soit 310 960 € TTC,
- . montant maximum sur 2 ans : 1 040 000 € HT, soit 1 243 840 € TTC ;

- lot n° 2 : Terrassement - VRD

- . montant minimum sur 2 ans : 240 000 € HT, soit 287 040 € TTC,
- . montant maximum sur 2 ans : 960 000 € HT, soit 1 148 160 € TTC ;

- lot n°3 : aménagement d'espaces verts

- . montant minimum sur 2 ans : 60 000 € HT, soit 71 760 € TTC,
- . montant maximum sur 2 ans : 240 000 € HT, soit 287 040 € TTC.

Dans le respect des articles 53 et suivants et de l'article 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 15 avril 2011, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, celles des entreprises suivantes pour les marchés à bons de commande d'une durée de 2 ans ferme, reconductible une fois 2 ans :

- lot n° 1 : fourniture et mise en place des caveaux ; entreprise JB Industrie pour un montant minimum sur 2 ans de 260 000 € HT, soit 310 960 € TTC et maximum de 1 040 000 € HT, soit 1 243 840 € TTC,
- lot n° 2 : terrassement - VRD ; entreprise Asten pour un montant minimum sur 2 ans de 240 000 € HT, soit 287 040 € TTC et maximum de 960 000 € HT, soit 1 148 160 € TTC,
- lot n° 3 : aménagement d'espaces verts ; entreprise Nature pour un montant minimum sur 2 ans de 60 000 € HT, soit 71 760 € TTC et maximum de 240 000 € HT, soit 287 040 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : fourniture et mise en place des caveaux ; entreprise JB Industrie pour un montant sur 2 ans minimum de 260 000 € HT, soit 310 960 € TTC et maximum de 1 040 000 HT, soit 1 243 840 € TTC,
- lot n° 2 : terrassement - VRD ; entreprise Asten pour un montant sur 2 ans minimum de 240 000 € HT, soit 287 040 € TTC et maximum de 960 000 € HT, soit 1 148 160 € TTC,
- lot n° 3 : aménagement d'espaces verts ; entreprise Nature pour un montant sur 2 ans minimum de 60 000 € HT, soit 71 760 € TTC et maximum de 240 000 € HT, soit 287 040 € TTC.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme globale D 1 - Assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté urbaine de Lyon, individualisée sur l'opération n° 1674, le 10 janvier 2011.

**3° - Les dépenses** seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - compte 231 330 - fonction 026 - opération n° 1674, dans la limite de l'autorisation de programme individualisée affectée à cette opération.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 17 mai 2011.**